



SECTION
DE LA
SARTHE

« L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible »
(Saint Exupéry)

Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques

Déclaration liminaire CHSCT du 8 mars 2016

Monsieur le Président,

Depuis plus de 10 ans au sein des Ministères de l'Économie et des Finances, les suppressions massives d'emplois, les contraintes budgétaires accrues, les restructurations incessantes ont conduit à une dégradation constante des conditions de travail des agents impliquant de facto des risques psychosociaux (RPS).

Ce CHSCT porte essentiellement sur le projet immobilier du CDFP du Mans, sis au 33 avenue de Gaulle, site le plus important de la Sarthe. **F.O. - DGFIP** Sarthe rappelle que pour de tels projets d'envergure, l'avis du CHSCT est destiné à **éclairer** le Comité Technique sur l'impact que le projet peut avoir sur les conditions de travail, la sécurité et la santé physique et mentale des agents concernés. Cet avis doit être sollicité et exprimé le plus en amont possible de la réalisation des projets. Monsieur le Président, pensez-vous que l'on puisse encore remanier quelque chose si ce n'est qu'à la marge et sans changer les lignes de conduite ? « Écrivez-nous ce dont vous avez besoin, on répondra comment vous en passer... » disait l'artiste.

Avec une régression sans précédent des promotions internes n'épargnant aucune catégorie et aucun grade, la reconnaissance de la technicité et de la qualification des agents, acquis social de 1989, est ainsi brutalement remis en cause détruisant un des derniers espoirs des agents concernant leur évolution de carrière. Toutes ces mesures ne font qu'amplifier et aggraver le processus déjà engagé, de dégradation des conditions de travail des agents, où aucune catégorie de personnels n'est aujourd'hui épargné comme en attestent les derniers résultats de l'observatoire interne, tout comme les divers rapports des acteurs de prévention (MDP, ISST, etc) qui chaque année soulignent la dégradation des conditions de travail, l'augmentation sans précédent des non-conformités réglementaires, des bâtiments (risque incendie et électrique), l'augmentation du taux d'accidents du travail, l'expression de la souffrance au travail par les agents à un niveau inacceptable et une organisation du travail pathogène.

Dans ce contexte, nous ne pouvons que regretter que depuis le projet initial de « plan ministériel Santé Sécurité et Conditions de Travail », 1 Million d'Euros ont purement et simplement disparus et les crédits spécifiquement destinés à la Médecine de Prévention alors même que des mesures urgentes sont nécessaires pour améliorer le réseau des Médecins de Prévention et leurs conditions d'exercice !

Alors que notre Fédération a toujours considéré que le réseau des Médecins de Prévention des Ministères Économiques et Financiers, premier outil de prévention des risques professionnels, était un élément fondamental d'amélioration des conditions de travail des agents, celle-ci tire le signal d'alarme ! Il est plus que jamais urgent et nécessaire que des mesures soient prises pour renforcer le réseau de nos Médecins de Prévention et pour éviter que nombre d'entre eux partent exercer ailleurs.

Dans l'intérêt des agents qui exercent leurs missions dans les conditions de plus en plus difficiles en ces périodes de restructurations comme celle du CDFP du Mans, générant de plus en plus de souffrance au travail, il est de la plus haute importance de trouver rapidement une solution permettant de maintenir et d'améliorer le réseau de la Médecine de Prévention de notre ministère et d'envisager d'accueillir des Médecins-collaborateurs, afin de tenter d'assurer une relève, dans un contexte démographique tendu en Médecine du Travail. **F.O. - DGFIP** Sarthe rappelle qu'au sein de notre région, notre MDP exerce seul sur plusieurs départements et que cette situation ne peut perdurer.

Merci pour votre attention.

- Balf syndicale : fo_ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr

- Site Web départemental FO-DGFIP : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/072/>